


SECTION 1 – IDENTIFICATION DU PRODUIT		
Identification du fabricant/fournisseur :  The W.W. Henry Company 400 Ardex Park Drive Aliquippa, PA 15001 États-Unis Tél. : (724) 203-8499		<b>FICHE SIGNALÉTIQUE</b>  En cas d'urgence seulement : <b>CHEM-TEL – 1-800-255-3924</b> OU 1-813-248-0585 (à frais virés)  Visitez notre site Web : <a href="http://www.ardex.com">http://www.ardex.com</a>
Identificateur du produit/Appellation commerciale : <i>Henry FRC Colle pour tapis extérieur</i>		<b>Index de risque SIMD :</b> SANTÉ = 1 INFLAMMABILITÉ = 1 RÉACTIVITÉ = 0 4 = Grave 3 = Sérieux 2 = Modéré 1 = Léger 0 = Minime  <b>Classification du SIMDUT :</b> Non contrôlé
<b>DÉNOMINATION CHIMIQUE</b> Sans objet	<b>FAMILLE CHIMIQUE</b> Non disponible	<b>FORMULE CHIMIQUE</b> Sans objet
<b>APPELLATION COMMERCIALE ET SYNONYMES</b> Henry FRC Colle pour tapis extérieur	<b>POIDS MOLÉCULAIRE</b> Sans objet	<b>UTILISATION DU PRODUIT</b> Adhésif au latex rempli, dispersible dans l'eau, utilisé pour sceller les joints de tapis.

SECTION 2 – COMPOSITION CHIMIQUE / INGRÉDIENTS DANGEREUX						
Ingrédients dangereux	Numéros CAS	% (poids)	OSHA - PEL		ACGIH - TLV	
			TWA	STEL	TWA	STEL
Fraction légère du solvant naphta	64742-89-8	1 – 5	N/D	N/D	*300 ppm	N/D
Kérosène de distillation directe	64742-96-7	1 – 5	N/D	N/D	N/D	N/D
<b>Cette matière est classée comme étant dangereuse conformément au règlement de l'OHSA (29CFR 1910.1200).</b>						

SECTION 3 – IDENTIFICATION DES DANGERS
<b>Vus d'ensemble en cas d'urgence</b> Pâte crémeuse blanchâtre avec une légère odeur d'ammoniacale. Peut être nocif en cas d'inhalation ou d'ingestion. L'inhalation peut causer une irritation aux voies respiratoires, des maux de tête, de la somnolence et d'autres effets au système nerveux central.
<b>EFFETS POTENTIELS SUR LA SANTÉ :</b>
<b>Voies de pénétration primaires :</b> Peau, yeux, ingestion et inhalation.
<b>Organes cibles :</b> Yeux, peau, système respiratoire, système nerveux central, système digestif.
<b>Effets de l'exposition de courte durée (aiguë) :</b> <b>Inhalation :</b> Peut causer des irritations au nez, à la gorge et aux voies respiratoires. L'inhalation de concentrations plus élevées pourrait causer des étourdissements, de la somnolence, de l'incoordination et d'autres effets sur le système nerveux central.  <b>Peau :</b> Le contact cutané direct peut causer des irritations légères.  <b>Yeux :</b> Le contact oculaire direct peut causer des irritations. Les symptômes peuvent comprendre des sensations de brûlure, le larmolement et des rougeurs.  <b>Ingestion :</b> Peut être nocif en cas d'ingestion. Peut causer des irritations à la bouche, à la gorge et à l'estomac. Ce produit peut présenter un risque d'aspiration si de grandes quantités sont inhalées rapidement. L'aspiration dans les poumons peut causer des lésions pulmonaires parfois mortelles.
<b>SECTION 3 – IDENTIFICATION DES DANGERS (suite)</b>
<b>Effets de l'exposition prolongée (chronique) :</b> Le contact cutané répété ou prolongé peut causer des irritations plus prononcées, et l'assèchement de la peau et des gerçures (dermite).

<b>Conditions aggravées par l'exposition :</b> Toute condition existante aux voies respiratoires, aux yeux et à la peau.	<b>Cancérogénicité :</b> Consulter la Section 11 – PROPRIÉTÉS TOXICOLOGIQUES
<b>Autres risques pour la santé :</b> Pour plus de renseignements, consulter la Section 11 – PROPRIÉTÉS TOXICOLOGIQUES	<b>Effets potentiels sur l'environnement :</b> Consulter la Section 12 – RENSEIGNEMENTS ÉCOLOGIQUES

**SECTION 4 – PREMIERS SOINS**

**Inhalation :** En cas d'inhalation, déplacer la victime à l'air frais. Obtenir des soins médicaux si l'irritation persiste.

**Contact cutané :** Laver la peau avec un savon doux et de grandes quantités d'eau, tout en enlevant les vêtements contaminés. Obtenir des soins médicaux si l'irritation persiste.

**Contact oculaire :** Rincer vigoureusement les yeux avec de l'eau courante pendant au moins 10 à 15 minutes. Obtenir des soins médicaux si des douleurs, irritations ou problèmes de vision persistent après le traitement.

**Ingestion :** NE PAS provoquer le vomissement. Ne jamais rien faire ingérer à une personne inconsciente. Obtenir des soins médicaux.

**SECTION 5 – PROCÉDÉS DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE****Risques d'incendie/conditions d'inflammabilité :**

Le produit est ininflammable sous des conditions normales. Cette matière peut être enflammée par de la chaleur extrême et des flammes. Les contenants fermés peuvent éclater en cas d'exposition à une chaleur excessive ou à des flammes, en raison d'une accumulation de la pression interne.

**Classification d'inflammabilité (OSHA 29 CFR 1910.1200) :**

Ininflammable.

**Point d'éclair (méthode) :**

> 93,3 °C / > 200 °F (creuset fermé Setaflash)

**Limite d'inflammabilité inférieure (% par volume) :**

Sans objet

**Limite d'inflammabilité supérieure (% par volume) :**

Sans objet

**Température d'auto-inflammation :**

N/D

**Produits de combustion dangereux :**

Monoxyde de carbone, dioxyde de carbone, divers hydrocarbures et autres vapeurs et gaz toxiques communs à la dégradation thermique de composés organiques.

**Sensibilité aux chocs mécaniques :**

N/D

**Sensibilité aux décharges électrostatiques :**

N/D

**Moyens d'extinction :**

Dioxyde de carbone, poudre chimique, mousse appropriée ou eau pulvérisée.

**Procédés spéciaux de lutte contre l'incendie/équipement :**

Les pompiers doivent porter de l'équipement de protection résistant aux produits chimiques et un appareil de protection respiratoire autonome. Éloigner les contenants de la zone d'incendie si cela peut être effectué sans danger. Utiliser de l'eau pour refroidir les contenants exposés au feu. Suite à l'extinction de l'incendie, nettoyer soigneusement l'équipement et les endroits ayant été exposés à la fumée.

**SECTION 6 – MESURES EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL****Précautions personnelles :**

Porter un équipement de protection individuelle durant le nettoyage. Restreindre l'accès à la zone jusqu'à la fin du nettoyage. Toutes les personnes oeuvrant au nettoyage doivent porter un équipement de protection individuelle approprié, particulièrement lorsqu'une exposition aux vapeurs, à la poussière ou à la fumée est possible. Consulter la Section 8, CONTRÔLES DE L'EXPOSITION ET PROTECTION INDIVIDUELLE, pour de l'information additionnelle sur l'équipement de protection individuelle.

**SECTION 6 – MESURES EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL (suite)****Intervention en cas de déversement/nettoyage :**

Ventiler la zone du déversement ou de la fuite. Éliminer toutes les sources d'inflammation. Confiner la matière et l'empêcher d'atteindre les égouts et les cours d'eau. Utiliser des absorbants inertes et incombustibles pour faciliter le ramassage de la matière. Recueillir le produit et le disposer dans un contenant pour élimination. Les résidus du produit, lorsqu'ils sont encore humides, peuvent être nettoyés avec de l'eau savonneuse tiède. Aviser les autorités compétentes le cas échéant.

**Précautions environnementales :**

Empêcher la matière d'être libérée dans l'atmosphère, les égouts ou les eaux de surface.

**Procédures spéciales en cas de déversement :**

Si le déversement ou la fuite dans l'environnement excède la quantité à déclarer de l'EPA, aviser immédiatement le centre national d'intervention des États-Unis (téléphone : 1-800-424-8002).

DOT/CERCLA – Quantité à déclarer : Aucune à déclarer.

**SECTION 7 – MANUTENTION ET ENTREPOSAGE****Procédé de manutention sécuritaire :**

Porter un équipement de protection adéquat. Utiliser uniquement dans un endroit bien ventilé. La formation des travailleurs sur les risques potentiels sur la santé associés aux vapeurs, à la poussière et à la fumée est importante. L'exposition secondaire par inhalation peut se produire lors du nettoyage de l'équipement, le retrait ou le lavage des vêtements. Éviter d'inhaler les vapeurs, la fumée et la poussière. Éviter le contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Tenir éloigné de la chaleur extrême et des flammes. Tenir à l'écart des oxydants. Éviter et contrôler les opérations qui produisent de fortes concentrations de vapeurs et de poussières. Maintenir les contenants fermés hermétiquement lorsqu'ils ne sont pas utilisés. Se laver vigoureusement après la manutention du produit.

**Exigences d'entreposage :**

Entreposer dans un endroit frais (température inférieure à 32,2 °C / 90 °F), sec et bien ventilé. Interdiction de fumer dans la zone d'entreposage. Protéger des dommages.

**SECTION 8 – CONTRÔLES DE L'EXPOSITION ET PROTECTION INDIVIDUELLE****Mesures d'ingénierie :**

Utiliser avec une ventilation adéquate. Utiliser une ventilation transversale naturelle, une ventilation par aspiration à la source, et/ou une ventilation générale.

**ÉQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUELLE**

**Protection des voies respiratoires :** La protection des voies respiratoires ne devrait pas être requise avec une ventilation adéquate. Si la concentration atmosphérique excède la valeur limite d'exposition ou si elle est inconnue, porter des appareils de protection respiratoire homologués NIOSH pour les vapeurs organiques.

**Protection cutanée et autre équipement de protection :** Le port de gants étanches et appropriés à la matière est requis si le contact cutané est possible. Obtenir des conseils auprès des fournisseurs de gants. Lorsque l'exposition au produit est possible, porter des vêtements de protection. Une douche oculaire et une douche de sécurité doivent être disponibles dans l'aire de travail immédiate.

**Protection oculaire / faciale :** Porter des lunettes de protection afin d'empêcher toute matière d'entrer dans les yeux.

**Limites d'exposition admissibles :**

Pour les limites d'exposition de chaque ingrédient, consultez la Section 2.

**Conditions d'hygiène générales :**

Éviter le contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Éviter d'inhaler les vapeurs et les poussières. Ne jamais manger, boire ou fumer dans les zones de travail. À la fin de chaque quart de travail, nettoyer tous les équipements et les vêtements.

**SECTION 9 – PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES****État physique :**

Pâte crémeuse

**Odeur et apparence :**

Pâte crémeuse blanchâtre avec une légère odeur d'ammoniaque.

**Seuil de l'odeur :**

N/D

**Densité (eau = 1) :**

1,10

**Tension de vapeur :**

N/D

**Densité de vapeur :**

<1

**SECTION 9 – PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES (suite)****Taux d'évaporation :**

<1 (Acétate de n-butyle = 1)

**Point d'ébullition :**

100 °C / 212 °F

**Point de fusion/congélation :**

N/D

**Solubilité dans l'eau :**

Miscible, dispersible.

**% de matières volatiles par volume :**

N/D

**PH :**

9,4

**Coefficient de répartition eau/huile :**

N/D

**Dimension des particules :**

N/D

**% de matières volatiles par poids (30 min @ 135 °C / 235 °F) :**  
41,0

**Poids/Gallon :**

9,25 lb (eau = 8,3 lb)

**Contaminant organique volatil (COV) :**

132 g/L calculé à 21 °C / 70 °F, SCAQMD

<b>SECTION 10 – DONNÉES SUR LA RÉACTIVITÉ ET LA STABILITÉ</b>
<b>Stabilité et réactivité :</b> Stable sous les conditions d'entreposage et de manutention prescrites.
<b>Polymérisation :</b> La polymérisation dangereuse n'est pas susceptible de se produire.
<b>Conditions à éviter :</b> Températures supérieures à 32,2 °C / 90 °F.
<b>Matières à éviter :</b> Oxydants forts, alcalis, acides.
<b>Produits de décomposition dangereux :</b> Aucun connu. Consulter la Section 5 « Produits de combustion dangereux ».

<b>SECTION 11 – PROPRIÉTÉS TOXICOLOGIQUES</b>		
<b>Données toxicologiques :</b> Aucune donnée n'est disponible pour le produit comme tel. Voir ci-dessous les données sur la toxicité aiguë pour chacun des ingrédients.		
<u>Ingrédients :</u>	<u>DL<sub>50</sub> (voie, espèces) :</u>	<u>CL<sub>50</sub> (espèces) :</u>
Fraction légère du solvant naphta	>8 000 mg/kg (orale, rat); >4 000 mg/kg (cutanée, lapin)	3 400 ppm / 4 h (inhalation, rat).
Kérosène de distillation directe	Non disponible	Non disponible
<b>Cancérogénicité :</b> Aucun ingrédient classé comme étant cancérogène pour les humains par le CIRC, l'ACGIH, le NTP et l'OSHA.		
<b>Tératogénicité, mutagénicité, autres effets sur la reproduction :</b> Aucun connu.		
<b>Sensibilisation à la matière :</b> Aucun connu.	<b>Matières synergiques :</b> N/D	
<b>Propriété irritante de la matière :</b> Faible degré d'irritation.		
<b>Pour plus de renseignements, consulter la Section 3.</b>		

<b>SECTION 12 – RENSEIGNEMENTS ÉCOLOGIQUES</b>
<b>Effets environnementaux :</b> Ce produit ne doit pas atteindre les drains ou les cours d'eau, ni être déposé où il pourrait affecter le sol ou les eaux de surface. Ne pas éliminer sans surveillance ce produit dans l'environnement.
<b>Caractéristiques environnementales importantes :</b> N/D
<b>Toxicité aquatique :</b> N/D

<b>SECTION 13 – ÉLIMINATION DES DÉCHETS</b>
<b>Conditions de manutention et d'entreposage relatives à l'élimination :</b> Manipuler conformément aux recommandations stipulées à la Section 7.
<b>Méthodes d'élimination :</b> Éliminer dans des contenants hermétiques conformément aux règlements gouvernementaux en vigueur. Éliminer conformément à tous les règlements locaux, provinciaux et fédéraux en vigueur. Contacter votre agence environnementale locale, provinciale ou fédérale pour connaître les règles spécifiques.
<b>RCRA :</b> Si ce produit, tel que fourni, devient un déchet, il peut correspondre aux critères d'un déchet dangereux en vertu de la RCRA, Title 40 CFR 261. La classification de déchet doit être déterminée par l'utilisateur du produit. Pour l'élimination des matières résiduelles ou inutilisées, vérifier auprès des agences environnementales locales, provinciales et fédérales.

<b>SECTION 14 – RENSEIGNEMENTS RELATIFS AU TRANSPORT</b>
<b>Renseignements de transport en vertu du Règlement sur le transport de marchandises dangereuses (TMD) :</b> Ce produit n'est pas réglementé pour le transport terrestre au Canada.
<b>Renseignements de transport en vertu du DOT 49 CFR des États-Unis :</b> Ce produit n'est pas réglementé pour le transport terrestre dans la zone continentale des États-Unis.

<b>SECTION 15 – RENSEIGNEMENTS RELATIFS À LA RÉGLEMENTATION</b>									
<b>Au Canada :</b> <b>SIMDUT :</b> Ce produit n'est pas un produit contrôlé en vertu du SIMDUT. Il ne satisfait aucun des critères de classification d'un produit contrôlé en vertu de la Partie IV du Règlement sur les produits contrôlés (RPC).  <b>Ce produit a été classifié conformément aux critères de risque du Règlement sur les produits contrôlés (RPC) Et cette fiche signalétique contient toutes les informations requises par le RPC.</b>  <b>LCPE :</b> Tous les ingrédients sont inscrits sur la liste intérieure des substances (LIS).									
<b>Aux États-Unis :</b> <b>TSCA :</b> Tous les ingrédients sont inscrits dans l'inventaire du TSCA. <b>DOT/CERCLA – quantité à déclarer :</b> Aucune quantité à déclarer <b>SARA TITLE III :</b> <i>Sec. 313, Toxic Chemicals Notification, 40 CFR 372 :</i> Cette matière n'est pas soumise aux exigences de déclaration du TSCA, car elle ne contient pas de composants chimiques toxiques excédant les concentrations minimales. <b>California Proposition 65 :</b> Ce produit ne contient aucun produit chimique reconnu par l'État de la Californie comme étant cancérigène ou ayant des effets nocifs sur la reproduction. <b>Liste des substances dangereuses du New Jersey :</b> Ce produit contient les substances suivantes qui doivent être déclarées sur l'étiquette du produit :									
<table border="1"> <thead> <tr> <th><u>Nom chimique</u></th> <th><u>N° CAS</u></th> <th><u>Liste des substances dangereuses du New Jersey</u></th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Fraction légère du solvant naphta</td> <td>64742-89-8</td> <td>Non</td> </tr> <tr> <td>Kérosène de distillation directe</td> <td>64742-96-7</td> <td>Non</td> </tr> </tbody> </table>	<u>Nom chimique</u>	<u>N° CAS</u>	<u>Liste des substances dangereuses du New Jersey</u>	Fraction légère du solvant naphta	64742-89-8	Non	Kérosène de distillation directe	64742-96-7	Non
<u>Nom chimique</u>	<u>N° CAS</u>	<u>Liste des substances dangereuses du New Jersey</u>							
Fraction légère du solvant naphta	64742-89-8	Non							
Kérosène de distillation directe	64742-96-7	Non							

<b>SECTION 16 – AUTRES RENSEIGNEMENTS</b>		
<b>Préparée par :</b> The W.W. Henry Company	<b>Numéro de téléphone :</b> (724) 203-8499	<b>Date de préparation :</b> 27 mai 2011
<b>Références :</b>		
<ol style="list-style-type: none"> <li>1. ACGIH, Threshold Limit Values and Biological Exposure Indices pour 2004.</li> <li>2. Monographies du Centre international de recherche sur le cancer, recherché en mars 2005.</li> <li>3. Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail, bases de données sur Internet CCINFO, 2005 (Chempendium et RTECS).</li> <li>4. Fiche signalétique du fabricant.</li> <li>5. Liste des listes de l'EPA Title III des États-Unis – version du 27 janvier 2005.</li> <li>6. Liste California Proposition 65 – version du 4 mars 2005.</li> </ol>		

**SECTION 16 – AUTRES RENSEIGNEMENTS (suite)****Abréviations :**

ACGIH = American Conference of Governmental Industrial Hygienists (É.-U.)  
CAS = Chemical Abstract Service (É.-U.)  
CERCLA = Comprehensive Environmental Response, Compensation, and Liability Act of 1980 (É.-U.)  
CFR = Code of Federal Regulations (É.-U.)  
CIRC = Centre international de recherche sur le cancer  
DOT = Department of Transport (É.-U.)  
EPA = Environmental Protection Agency (É.-U.)  
LIS = Liste intérieure des substances  
N/D = Non disponible  
NIOSH = National Institute for Occupational Safety and Health (É.-U.)  
NTP = National Toxicology Program (É.-U.)  
OSHA = Occupational Safety and Health Administration (É.-U.)  
PEL = Limite d'exposition admissible (*Permissible Exposure Limit*)  
RCRA = Resource Conservation and Recovery Act (É.-U.)  
S/O = Sans objet  
SARA = Superfund Amendments & Reauthorization Act (É.-U.)  
STEL = Limite d'exposition de courte durée (*Short-term Exposure Limit*)  
TLV = Valeur limite d'exposition (*Threshold Limit Value*)  
TSCA = Toxic Substances Control Act (É.-U.)  
TWA = Moyenne pondérée dans le temps (*Time Weighted Average*)  
SIMDUT = Système d'identification des marchandises dangereuses utilisées au travail

Les renseignements contenus dans la présente sont fournis à titre de guide pour ceux qui manipulent ou utilisent ce produit. Ils ont été préparés de bonne foi par du personnel compétent. Ils ne sont pas présumés être exhaustifs. Les méthodes et les conditions d'utilisation et de manutention ne sont pas contrôlables et peuvent, par conséquent, modifier ou ajouter des éléments à la présente. Des méthodes de travail sécuritaires doivent être observées avec toute matière. Il est important que l'utilisateur final détermine si les procédures de sécurité observées durant l'utilisation de ce produit sont adéquates.

Aucune garantie expresse ou implicite n'est émise. W. W. Henry Company ne sera pas tenu responsable des dommages, pertes, blessures ou dommages indirects pouvant résulter de l'utilisation ou de l'interprétation des renseignements contenus dans la présente. Cette fiche signalétique est valide pour une période de trois (3) ans.

**Fin de la fiche signalétique**